



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires et de la mer**

# ERDRE

## AVIS A LA BATELLERIE 2026-07-02

- ORIGINE :** Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Transports et Risques
- EMPLACEMENT :** entre la cale du Port Mulon et la douve des Mares Noires  
commune de Nort-sur-Erdre
- FAIT A SIGNALER :** Interdiction stationnement, amarrage et autre escale  
Vu l'arrêté préfectoral n° ddtm-2026-07-02
- DATE :** du 2 au 6 juillet 2026

Les usagers de l'Erdre sont informés de l'interdiction de stationnement, d'accostage et autre escale de toutes embarcations sur les 2 rives entre la cale du Port Mulon et la douve des Mares Noires du jeudi 2 juillet 2026 à partir de 8h00 jusqu'au lundi 6 juillet 2026 à 14h00.

Le, 2 juillet 2026  
Pour le directeur départemental des  
Territoires et de la Mer

L'Adjointe au Chef de l'unité Sécurité des  
Transports

Catherine KEREVER